

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE
ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
D'EURE ET LOIR
Le Moulin à Papier
28400 SAINT JEAN PIERRE FIXTE**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Exercice 2019

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE D'EURE ET LOIR**



**Etablissement reconnu d'utilité publique pour la mise en valeur du domaine piscicole
Association agréée de protection de l'environnement**



**Siège social : Le Moulin à Papier
28400 SAINT JEAN PIERRE FIXTE**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS



E X E R C I C E 2 0 1 9
1^{er} janvier - 31 décembre

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE D'EURE ET LOIR**



**Etablissement reconnu d'utilité publique pour la mise en valeur du domaine piscicole
Association agréée de protection de l'environnement**



**Siège social : Le Moulin à Papier
28400 SAINT JEAN PIERRE FIXTE**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



**EXERCICE 2019
CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



Aux membres de l'organe délibérant,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par la décision de votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE D'EURE ET LOIR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 1^{er} avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHARTRES, le 20 avril 2020

Pour la S.A. Thierry MOREL et Associés
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de VERSAILLES
Le mandataire social et responsable technique
Thierry MOREL
Inscrit près la Cour d'Appel de VERSAILLES
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES

Compte de Régularisation Actif												
	ACTIF		Exercice 2019		Net	Exercice 2018		PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018		Exercice 2018
	Brut	Amort. / Provision	Brut	Amort. / Provision								
ACTIF IMMOBILISÉ												
IMMOBILISATIONS CORPORELLES												
211		1 514 141	773 122	741 019		783 945		CAPITAUX PROPRES				
212		611 350	0	611 350		611 350	10637	CAPITAL				
213		221 589	379 754	41 833		52 109		Fonds associatif sans droit de reprise			556 010	556 010
214		160 780	107 494	53 292		65 522		REPORT A NOUVEAU				
215		267 469	360 630	8 840		9 363	110	Report à nouveau solde créditeur			337 438	329 293
216		108 386	99 480	8 906		17 556						
217		81 802	70 429	11 373		20 178		RESULTAT DE L'EXERCICE				
218		23 029	23 051	875		2 308	120	Résultat de l'exercice (Bénéfice)			21 362	8 166
219		4 176	3 978	197		454		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
220		34 654	28 304	6 351		12 105		Lit et collectivités territoriales			49 506	50 124
						1312		FNPT			96 939	97 887
						1312		Agences de l'Eau			36 650	37 641
						1 230	1319	Autres			108 257	108 257
225		1 230		1 230		1 230	139	Subventions d'équipement inscrites au compte de résultat		121 701		90 997
TOTAL I		1 515 371	773 122	742 249		787 125		TOTAL			1 086 496	1 096 436
ACTIF CIRCULANT												
STOCKS												
2215		2 352	0	2 352		2 775	1530	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
		2 352		2 352		2 775	1531	Provision pour indemnité départ en retraite			27 284	26 560
								Provision pour prime de précarité			0	469
							1572	Provision pour travaux (Démolition Bâtiment)			17 000	21 000
							1581	Provision pour charges diverses			10 000	0
TOTAL II		180 196		180 196		722 228		TOTAL II			54 884	48 023
CREANCES												
4081		4 384		4 384		0		DETTES				
4115		0		0		656		DETTES FINANCIERES				
4687		16 396		16 396		18 502		Cautionnements			470	493
46872		158 416		158 416		205 040	1655					
TOTAL III		365 059		365 059		227 314	4081	DETTES A COURT TERME				
5120		1 359		1 359		401		Fournisseurs divers			152 207	171 334
51201		20 861		20 861		4286		Fournisseurs factures non parvenues			3 967	4 308
51202		100 000		100 000		4282		Dettes provisionnées pour congés payés			16 173	44 097
						4285		Dettes provisionnées pour RTT/Repos compensatoires			10 309	16 406
						1 151	431	Organismes de Sécurité Sociale			1 551	1 306
						20 825	437	Autres organismes sociaux			9 463	11 611
						158 000	438	Organismes sociaux charges à payer			4 340	3 608
							4440	Etat Impôt sur les bénéfices			6 196	7 414
							4486	Etat charges à payer			400	3 515
							20 790	Autres charges à payer			1 282	4 040
							78 987	Subventions à verser			838	1 313
							71 482	Cartes Internet Député/Préfet			9 107	8 237
							422	Cotisations Agences de l'Eau à verser			0	768
							153	Vignettes ELIGO à verser			62 622	63 048
							64	Travaux Moulin d'Auger Arre			659	706
							4744	Travaux labellisation parcours de Maintenance			13 768	0
TOTAL IV		4 201		4 201		6 601	487	COMPTES DE REGULARISATION PASSIF			0	3 402
486								Produits constatés d'avance			5 500	0
TOTAL V		551 808	0	551 808		539 118		TOTAL III			132 672	171 817
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 247 179	773 122	1 310 057		1 310 298		TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			1 284 057	1 316 253

Certifié conforme le 6 Mars 2020
Le Président Fédéral

Certifié conforme le 6 Mars 2020
Le Trésorier Fédéral

Vu et contrôlé le 6 Mars 2020
Les vérificateurs aux comptes

INHERY MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES

	CHARGES D'EXPLOITATION	Exercice 2019	Exercice 2018	PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice 2019	Exercice 2018
ACHATS		63 259	51 194	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	298 344	379 430
602 Achat d'approvisionnement	7 631	9 446	743 101	Subventions Conseil Départemental	21 453	25 968
60211 Achat de plans d'eau / Adhérent	2 367	16 217	743 102	Subventions Conseil Régional	12 367	6 363
6031 Variation de stocks	423	-1 385	743 102	Subventions FNPF	187 962	186 084
6040 Achat Etudes/Prestations service	360	3 431	744	Subventions Agence de l'eau	65 194	150 101
6061 Fournitures électricité/eau	3 223	3 097	7482	Aides CUL-Service Civique-Poste EHGO	697	1 950
6062 Fournitures de carburant	4 968	9 396	743 14	Subventions EHGO	8 612	6 215
6063 Fournitures de petit équipement	38 906	4 503	749 060	Subventions diverses	2 100	2 750
6064 Fournitures de bureau	647	864				
6065 Fournitures d'habillement	4 403	1 537	749 090			
6068 Fournitures Entretien Consommables	1 036					
AUTRES CHARGES EXTERNES	75 597	33 418		AUTRES PRODUITS	297 313	241 125
613 Locations	6 547	6 479	709	Locations diverses	615	295
615 Travaux d'entretien et de réparation	10 868	757	757	Revenus des immeubles non affectés aux activités	0 909	5 978
6151 Bâtiments	44 978	9 840	756 10	Cartes "Personne Majeure" Interfédérales	65 318	63 893
6152 Terrains/barrages étangs	1 681	1 518	756 11	Cartes "Personne Majeure"	65 489	64 488
6155 Véhicules	1 995	2 637	756 111	Cartes "Personne Majeure-Offre d'autonomie"	322	416
6156 Mobilier matériel outillage		7562		Cartes "Famille"	3 674	3 786
616 Primes d'assurance	2 399	2 354	75630	Cartes "Personne Mineure"	9 537	9 512
6161 Valeurs ajoutées	6 545	6 215	75631	Cartes "Découverte"	5 560	4 798
6168 Autres assurances		7565		Cartes "Individuelles"	7 231	7 231
6182 Abonnements	484	608	75660	Cartes "Journalistes"	1 231	1 231
AUTRES SERVICES EXTERNES	61 511	64 314		Vignettes E.H.G.O. Interfédérales	18 951	18 278
622 Régénérations d'intermédiaires et honoraires	6 461	8 319	7567	Vignettes E.H.G.O.	595	643
6231 Annonces et insertions	50	7569		Cotisation FD des AAPMA	520	540
6233 Forfait expositions et concours	6 445	5 566	7581	Livraison cartes Internet	205	145
6234 Caducité divers	1 366	1 144	758201	Produits des usages, dons, dommages et intérêts	3 630	4 250
6236 Catalogues, imprimés, brochures	1 536	1 536	7582	Répartition E.H.G.O.	75 000	28 000
6237 Promotions diverses	11 254	8 411	7583	Frais administratifs EHGO	45 668	24 656
625 Déplacements missions / réceptions	27 237	31 731	7587	Remboursements FNPF/FUB	0	200
6251 Frais de déplacement et de communication	2 576	2 297	7588	Animations halieutiques	7 475	5 621
627 Services bancaires et assimilés	1 905	1 902		Remboursements divers des AAPMA	23 831	16 232
6281 Adhésions Ad/UB	1 778	2 614		Autres produits de gestion courante	6	2
6282 Frais de formation	2 610	2 264				
6288 Autres participations				PRODUITS FINANCIERS	3 318	3 303
IMPÔTS ET TAXES ASSIMILÉS	6 084	7 755		Autres produits financiers	3 318	3 303
6311 Taxe sur les salaires	82	3 360		PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 891	34 068
6333 Formation continue	1 200	1 648	771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 591	0
6351 Impôts Foncier	4 752	4 697	777	Quote part des subventions d'investissements	33 301	34 068
6355 Taxe sur les véhicules	50	50				
CHARGES DE PERSONNEL	301 156	334 531		IMPÔTS SUR PRODUITS	6 395	7 705
641 Rémunérations du personnel	224 580	235 712	7815	Reprise sur provision prime de précarité	469	2 705
645 Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	75 077	97 368	7866	Reprise sur provision prime de précarité	4 500	0
648 Autres charges de personnel	1 500	1 500		Reprise sur provision d'éléments financiers	2 456	0
AUTRES CHARGES	49 415	47 375		TRANSFERTS DE CHARGES	2 831	5 819
6571 Subvention pour travaux d'entretien	269	791 061		Services extérieurs	2 158	5 078
6572 Subvention pour travaux de réparation	9 297	291 063		Impôts et autres versements	663	741
6574 Subvention pour matériel/concours	20 454	23 180		Résultat Différent	0	0
6575 Subvention pour matériel/concours	303	257		TOTAL GENERAL	639 655	709 451
65751 Subvention pour repas Assemblée Générale	1 638	1 638				
6576 Subvention pour concours enfants	1 742	1 668				
6577 Subvention pour ateliers pêche nature	4 813	2 653				
6578 Subvention promotion-communication	4 723	2 135				
6579 Subvention pour matériel/concours	9 111	2 135				
6580 Subvention C.D. 28/Organismes divers	2 000	2 156				
6581 Remboursements divers aux AAPMA	332	0				
6589 Autres remboursements	332	0				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	58 971	54 772				
68112 Immobilisations corporelles	48 578	48 578				
6813 Provisions d'exploitation	11 393	6 194				
686 Provisions financières	0	2 456				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	87	0				
671 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	87	0				
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	261	1 515				
685 Impôt sur les bénéfices	261	1 515				
Résultat Bénéfice	23 962	8 166				
TOTAL GENERAL	639 655	709 451				

Certifié conforme, le 6 Mars 2020
Le Président Fédéral

Certifié conforme, le 6 Mars 2020
Le Trésorier Fédéral

JERRY MOREL ET ASSOCIÉS
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél: 02 37 35 50 04 Fax: 02 37 35 50 05



Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 1 294 057 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice 2019 de 23 362,17 euros, à comparer à un bénéfice 2018 de 8 165,74 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

- Comptabilisation d'une reprise de provision d'un montant de 4 000,00 euros pour la déconstruction du bâtiment situé sur le site fédéral du plan d'eau du Tertre.
- Comptabilisation d'une provision pour charge d'un montant de 10 000,00 euros pour l'empoissonnement des plans d'eau fédéraux non réalisé dans l'exercice.

Changements de méthodes comptables

Néant.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Référentiel comptable

Les comptes de l'Association ont été établis dans le respect conformément aux conventions comptables de base et notamment les principes suivants :

- Principe de prudence ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicable en France, et notamment le règlement n°99-01, adopté le 16 février 1999 par le Comité de réglementation comptable, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et les règlements CRC suivants :

- 2000-06 concernant les passifs ;
- 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels	L 1 an
- Autres immobilisations incorporelles	L 2 ans à 5 ans
- Terrain	Non amortissable
- Bâtiments	L 5 à 60 ans
- Inst. générales	L 5 à 20 ans
- Agencements, Aménagements et Installations	L 1 à 10 ans
- Mobilier de bureau et informatique	L 1 à 10 ans
- Mobilier	L 8 ans à 10 ans
- Matériel d'exposition	L 2 ans à 5 ans

L'incidence des nouvelles dispositions du plan comptable général ne sont pas significatives.

Stocks et en-cours

Les stocks de produits et de matériels sont valorisés aux prix d'achat. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables font l'objet d'une provision.

Au 31 décembre 2019, les provisions principales sont les suivantes :

- Provision pour indemnité de départ à la retraite.

Un complément de 1 324,37 euros a été comptabilisé à la clôture de cet exercice.

- Provision pour prime de précarité

Une reprise de provision pour prime de précarité versée lors de la fin du Contrat à Durée Déterminée d'Antoine Monnier le 18 Janvier 2019 a été comptabilisée à la clôture de l'exercice pour un montant de 469,14 euros.

- Provision pour empoissonnement

Une provision pour empoissonnement d'un montant de 10 000,00 euros a été comptabilisée en fin d'exercice. Cette provision s'explique par le fait que nos commandes de poissons pour les plans d'eau fédéraux n'ont pu être effectuées que partiellement en raison des conditions météorologiques de l'été 2019.

- Provision pour travaux

Une reprise de provision pour déconstruction du bâtiment situé sur le site du plan d'eau fédéral du Tertre a été comptabilisée à la clôture de l'exercice pour un montant de 4 000,00 euros. Ce montant correspond à la différence entre la provision existante de 21 000,00 euros et les devis à hauteur de 17 000,00 euros validés en fin d'exercice.

Provision pour dépréciation.

Une reprise de provision pour dépréciation des éléments financiers relative au placement obligataire de 100 000 euros, réalisé le 24 Octobre 2016 a été comptabilisée à la clôture de cet exercice pour un montant de 2 456,25 euros. Cette reprise de provision a été calculée par rapport à la valorisation au 31 Décembre 2019.

Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté des salariés de la Fédération Départementale de Pêche d'Eure et Loir.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice 2019, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 27 884,35 euros.

Ce montant tient compte de la situation individuelle de chaque salarié, d'une part, d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association (*fonction d'une table de mortalité*) à un horizon d'un âge de la retraite actualisé à 62 ans, d'autre part. Ce montant tient compte d'un taux de charges sociales de 34 %. Ce montant est comptabilisé en provisions pour risques et charges.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Diminution par virement et cession	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorp.	-	-	-	-
Total I	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrain et aménagements	832 938,95	-	-	832 938,95
Bâtiments	160 785,88	-	-	160 785,88
Installation générales	266 747,63	721,76	-	267 469,39
Matériel et outillage	108 486,08	-	100,00	108 386,08
Matériel de transport	81 801,90	-	-	81 801,90
Matériel de bureau et informatique	34 469,69	-	10 540,94	23 928,75
Mobilier	4 175,68	-	-	4 175,68
Autre Matériel	34 654,48	-	-	34 654,48
Acompte	-	-	-	-
Total II	1 524 060,29	721,76	10 640,94	1 514 141,11
Immobilisations financières				
Titres de participation	-	-	-	-
Titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Dépôts	1 230,00	-	-	1 230,00
total III	1 230,00	-	-	1 230,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 525 290,29	721,76	10 640,94	1 515 371,11

AMORTISSEMENTS

	Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties/Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorp.	-	-	-	-
Total I	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrain et aménagements	169 479,56	10 274,83	-	179 754,39
Bâtiments	95 263,59	12 229,96	-	107 493,55
Installation générales	257 384,44	3 245,39	-	260 629,83
Matériel et outillage	95 930,57	3 649,79	100,00	99 480,36
Matériel de transport	61 623,48	8 805,40	-	70 428,88
Matériel de bureau et informatique	32 162,08	1 431,92	10 540,94	23 053,06
Mobilier	3 721,79	256,48	-	3 978,27
Autre Matériel	22 549,52	5 754,10	-	28 303,62
Total II	738 115,03	45 647,87	10 640,94	773 121,96
TOTAL GENERAL (I+II)	738 115,03	45 647,87	10 640,94	773 121,96

Thierry MOREL ET ASSOCIÉS

S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES

Tél: 02 37 35 50 04 Fax: 02 37 35 50 04

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face à des pertes probables connues ou estimées dans le respect du référentiel comptable adopté.

	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotations exercice	Diminution Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provision réglementées				
Néant	-	-	-	-
Total I	-	-	-	-
Provision pour risques et charges				
Provision pour indemnité de départ à la retraite	26 559,98	1 324,37	-	27 884,35
Provision prime de précarité	469,14	-	469,14	-
Provision pour travaux (Démolition bâtiment)	21 000,00	-	4 000,00	17 000,00
Provision pour empoissonnement	-	10 000,00	-	10 000,00
Total II	48 029,12	11 324,37	4 469,14	54 884,35
Provision pour dépréciation				
Stocks	-	-	-	-
Créances douteuses	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement (Compte Titres Obligations)	2 456,25	-	2 456,25	-
Total III	2 456,25	-	2 456,25	-

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêt	-	-	-
Dépôt	1 230,00	-	1 230,00
De l'actif circulant			
Fournisseurs avances et acomptes	4 983,76	4 983,76	-
Subventions à recevoir	158 416,52	158 416,52	-
Etat, divers	-	-	-
Débiteurs divers à recevoir	16 795,77	16 795,77	-
Charges constatées d'avance	4 201,24	4 201,24	-
TOTAL	185 627,29	184 397,29	1 230,00

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1)				
à un an maximum à l'origine	-	-	-	-
à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Dettes financières	470,00	-	470,00	-
Fournisseurs et comptes rattachés	20 140,63	20 140,63	-	-
Subventions à verser	9 106,63	9 106,63	-	-
Personnel et comptes rattachés	17 891,62	17 891,62	-	-
Sécurité sociale et autres org. sociaux	19 998,96	19 998,96	-	-
Etat Impôt sur les bénéfices	400,00	400,00	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 282,06	1 282,06	-	-
Créditeurs divers	63 280,50	63 280,50	-	-
Créditeurs divers à payer	14 605,60	14 605,60	-	-
Produits constatés d'avance	5 500,00	2 750,00	2 750,00	-
TOTAL	152 676,00	149 456,00	3 220,00	-

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Autres créances		
AAPPMA	1 670,94	1 588,64
Fédération Nationale	3 096,10	1 965,50
Entente Halieutique du Grand Ouest	11 542,00	11 571,00
Divers	486,73	1 377,00
Total I	16 795,77	16 502,14
Subventions à recevoir		
Fédération Nationale	99 230,25	96 071,96
Agences de l'Eau	36 767,67	83 819,60
Conseil Régional Région Centre	-	660,00
Conseil Départemental 28	7 786,55	12 020,00
Entente Halieutique du Grand Ouest	14 632,05	12 468,73
Total II	158 416,52	205 040,29
Intérêts courus		
Valeurs mobilières de placement (Obligations)	421,67	421,67
Total III	421,67	421,67
TOTAL GENERAL (I+II+III)	175 633,96	221 964,10

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs, factures non parvenues	16 173,44	44 092,12
Total I	16 173,44	44 092,12
Dettes fiscales et sociales		
Dettes prov./Congés payés	16 308,87	16 405,64
Dettes prov./RTT et repos compensateur	1 582,75	1 305,88
Charges sociales /Prov. Congés payés	5 647,79	6 867,49
Autres charges sociales/Prov. RTT et repos compensateur	548,11	546,65
Formation prof. à payer	1 200,06	1 648,02
Taxe sur les salaires	82,00	2 392,00
Impôt sur les bénéfices à payer	400,00	1 515,00
Total II	25 769,58	30 680,68
Autres dettes		
Subventions à verser aux AAPPMA	9 106,63	8 288,51
Autres charges à payer	837,60	1 261,23
Total III	9 944,23	9 549,74
TOTAL GENERAL (I+II+III)	51 887,25	84 322,54

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	31/12/2019	31/12/2018
Loyer Plan d'eau de Luisant - du 01/01/2020 au 30/09/2020	1 125,00	1 125,00
Assurance Remorque - du 01/01/2020 au 21/06/2020	54,18	68,36
Assurance Bateau - du 01/01/2020 au 30/06/2020	30,74	27,17
Assurance Tondeuse - du 01/01/2020 au 30/06/2020	33,27	32,11
Abonnement à l'Echo Républicain - du 01/01/2020 au 28/09/2020	169,18	169,18
Lots concours départemental jeunes - 01/01/2020 au 27/06/2020	408,85	559,61
Matériel Tracteur AAPPMA de Chartres - 01/01/2020 au 31/12/2020	131,00	1 131,00
Matériel Tracteur AAPPMA de Châteaudun - 01/01/2020 au 31/12/2020	1 000,00	2 000,00
Matériel Tracteur et divers AAPPMA de Dreux - 01/01/2020 au 31/12/2020	689,02	1 689,02
Etuis cartes de pêche - 01/01/2020 au 31/12/2021	560,00	-
TOTAL	4 201,24	6 801,45

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	31/12/2019	31/12/2018
Agence de l'eau Seine-Normandie - Espèces invasives 01/01/2020 au 31/12/2021	5 500,00	-
TOTAL		

DETAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	Charges	Produits
Néant	-	-
TOTAL		

CREDIT BAIL

	Terrains	Constructions	Matériel / Outillage	Autres Immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE				0,00	0,00
<i>AMORTISSEMENTS</i>					
Cumul exercices antérieurs				0,00	0,00
Exercice en cours				0,00	0,00
Total				0,00	0,00
VALEUR NETTE				0,00	0,00
<i>REDEVANCES PAYEES</i>					
Cumul exercices antérieurs				0,00	0,00
Exercice en cours				0,00	0,00
Total				0,00	0,00
<i>REDEVANCES A PAYER</i>					
A plus d'un an et moins de 5 ans				0,00	0,00
A un an au plus				0,00	0,00
Plus de 5 ans				0,00	0,00
Total				0,00	0,00
VALEUR RESIDUELLE				0,00	0,00

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Autres engagements donnés	
Loyers du photocopieur restant à payer au 31 Décembre 2019	1 742,40
Intérêts courus à échoir	-
TOTAL	1 742,40

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des éblts de crédit	-	-
TOTAL	-	-

REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS

Le montant des indemnités de mandat pour l'exercice 2019 : Néant

Des remboursements de frais de déplacement sont effectués auprès des membres du CA sur présentation de pièces justificatives et après validation par le Président et la Trésorière.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES

La valeur au bilan représente le prix de revient des valeurs mobilières après déductions des provisions pour dépréciation et amortissements.

Souscription le 24 Octobre 2016 d'obligations CASA au taux de 2,30 % à échéance du 24 Octobre 2026 pour un montant de 100 000 euros.

Valorisation au 31 décembre 2019 : 106 373,75 euros.

EFFECTIF MOYEN (articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

	2019	2018	2017
Cadres	3,80	3,80	3,80
Non cadres	3,05	3,94	3,75
TOTAL	6,85	7,74	7,55

...erry MOREL ET ASSOCIES
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél: 02 37 56 50 04 Fax: 02 37 56 50 05

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

La Fédération de Pêche d'Eure et Loir octroie aux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des avantages gratuits.

	31/12/2019
Assurance des Parcours de Pêche	1 340,42
TOTAL	1 340,42

La Fédération de Pêche d'Eure et Loir est susceptible de bénéficier de contributions et d'avantages gratuits, par ses financeurs ou ses partenaires.

	31/12/2019
Partenariat avec le Crédit Agricole pour l'impression de documents et supports de communication	2 015,00
TOTAL	2 015,00

Thierry MOREL ET ASSOCIÉS
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 37 Fax: 02 37 36 50 37

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux articles R.123-198 et R.233-14 du Code de Commerce (décret n°2008-1487 du 30/12/2008), le détail des honoraires du commissaire aux comptes pris en charge sur l'exercice est le suivant :

- au titre du contrôle légal des comptes : 3 979,80 € TTC
- au titre de conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement

liées : NEANT

REMUNERATION DES SALARIES

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération totale du plus haut cadre salarié s'élève à 44 303,27 € brut.

Cherry MOREL ET ASSOCIÉS
S.A. d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél: 02 37 36 50 04 Fax: 02 37 36 50 05

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE
ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
D'EURE ET LOIR**

***Le Moulin à Papier
28400 SAINT JEAN PIERRE FIXTE***



**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**



Exercice 2019

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE D'EURE ET LOIR**



**Etablissement reconnu d'utilité publique pour la mise en valeur du domaine piscicole
Association agréée de protection de l'environnement**



**Siège social : Le Moulin à Papier
28400 SAINT JEAN PIERRE FIXTE**



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES



E X E R C I C E 2 0 1 9
1^{er} janvier - 31 décembre

**FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE D'EURE ET LOIR**

**Etablissement reconnu d'utilité publique pour la mise en valeur du domaine piscicole
Association agréée de protection de l'environnement**

**Siège social : Le Moulin à Papier
28400 SAINT JEAN PIERRE FIXTE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE 2019 - CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux membres de l'organe délibérant,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à CHARTRES, le 20 avril 2020

Pour la S.A. Thierry MOREL et Associés
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite près la Cour d'Appel de VERSAILLES
Le mandataire social et responsable technique
Thierry MOREL
Inscrit près la Cour d'Appel de VERSAILLES
56, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES